

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 26 MAI 2014

Délibération 2014-092 du 05 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes G. DICKSON – M.-F. NAWROCKI – N. CARON
MM. G. POUILLAUDE - Ph. LEFORT – D. DELEPLACE – D. PORET -

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. Ph. LEFORT, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LEMAIRE
Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN

M. D. REBOUT a donné pouvoir à M. G. DUE
M. D. DELEPLACE a donné pouvoir à M. D. BASSEUX
M. D. PORET a donné pouvoir à M. J.F. DERCOURT.

Objet : **Création d'une Régie de Recettes « Culture » et d'une sous-régie de recettes
« Musée Jean et Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917 »**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté l'existence d'une régie de recettes au niveau du Musée de BULLECOURT.

Dans le cadre de la programmation culturelle et du rôle de la collectivité en qualité d'organisateur de spectacles, Monsieur le Président expose la nécessité de modifier la régie « Musée Jean et Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917 » pour créer une régie « Culture » dans laquelle on créera une sous régie pour le Musée de BULLECOURT.

La régie « Culture » aura à charge de recevoir les entrées des spectacles produits par la Communauté de Communes et pour la sous régie « Musée » la participation des entrées au Musée de BULLECOURT.

Monsieur le Président propose de fixer l'encours de cette régie à 1 500 € et d'être autorisé à prendre toutes dispositions pour nommer le régisseur et les sous régisseurs de cette régie de recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer une régie de recettes « Culture »,

- de créer une sous-régie de recettes « Musée Jean et Denise LETAILLE – BULLECOURT 1917 » au sein de cette régie principale,
- de fixer l'encours de cette régie à 1 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour nommer le Régisseur et les Sous-Régisseurs de cette régie de recettes.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 05 mai 2014 et transmission en Préfecture le 05 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 05 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 05 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTET



Le Président,

Jean-Jacques COTTET



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

21 MAI 2014

ARRIVEE